

/BA
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-210 du 11 Juillet 1994

Chargeant Monsieur Théodore HOLO,
Ministre Chargé des Relations avec le
Parlement, Porte-Parole du Gouvernement
de l'intérim de Monsieur Mama ADAMOU-
N'DIAYE, Ministre du Développement Rural
pour compter du 28 Juin 1994.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections Présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 94-135 du 06 Mai 1994 portant attributions du Ministre d'Etat à la Présidence de la République, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 28 Juin 1994, Monsieur Théodore HOLO, Ministre chargé des Relations avec le Parlement, Porte-Parole du Gouvernement est chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural pendant l'absence de Monsieur Mama ADAMOU-N'DIAYE.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 11 Juillet 1994

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement et par délégation le Ministre d'Etat à la Présidence de la République, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale,


Désiré VIEYRA.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 NEPR-DN 4 SGG 4 MDR-MRP 4 AUTRES
MINISTERES 17 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-